



Appartement en tres mauvais etat

Par le fur madame

Bonjour,
je loue un appartement dans lequel tous les elements de cuisine sont pourris d humidité
le lambris de la salle de bains s ecroule à compter du plafond et les murs lambrissés suivront
j ai payé 1500 E pour rentrer ici
j ai deja réalisé pour mon compte toutes les peintures de l appartement qui etaient deplorables et tres sales 1500 E
il y a eu ici des degats des eaux non traités
l agence foncia est d accord sur tout ce que j ai constaté
on me dit que le propriétaire ne repond jamais à quoique ce soit
que faire ?
les degats des eaux anterieurs les elements moisissés et le lambris de la sdb provoque beaucoup d humidité
pouvez vous m aider s il vous plait ?
naturellement je ne veux pas de service payant
je ne me suis rendu compte de tout cela qu une fois dans les lieux
je vois parfois des bestioles surgir coté cuisine toilette sdb malgré toute la propreté que j ai faite menage etc etc
mon etat de santé ne me permet plus d accepter cela
pour un t2 je paie 450e par mois
mais je compte mettre mes loyers sous sequestre
merci si vous m aidez et bien cordialement à vous
e le fur

Par fabienne034

bonjour,

le bailleur vous doit le clôt et le couvert

il doit lutter contre l'humidité,

pour tout savoir sur le bail d'habitation:

<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>

Par mimi493

Il vous est interdit de mettre les loyers sous séquestre sans autorisation d'un juge. Faites-le, et vous aurez une procédure pour non-paiement des loyers avec les frais qui vont avec.

Faites une LRAR de mise en demeure de faire les travaux au bailleur et une autre à l'agence, détaillant les problèmes et que faute de quoi vous vous adresserez au tribunal d'instance.

Par le fur madame

merci de votre reponse
je vais naturellement profiter de ces conseils
cordialement a vous